

COMMUNE

ST MAURICE DE GOURDANS

DEPARTEMENT

AIN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL****D.AG.25-01-04**

Date convocation : 20.02.2025
Nombre de conseillers présents et
représentés : 18

Votants : 18
Délibération publiée le : 03/03/2025

OBJET : RENOVATION ENERGETIQUE DE L'ECOLE

Le vingt-sept février deux mille vingt-cinq, à vingt heures, le Conseil Municipal de la ville de Saint-Maurice de Gourdans, dûment convoqué en séance officielle le vingt février deux mille vingt-cinq, s'est réuni dans la salle des fêtes, sous la présidence de Fabrice VENET, Maire.

PRÉSENTS :

Fabrice VENET, Marie-Claude REGACHE, Jean-Claude RAPPY, Jean-Michel MASSON, Myriam SAINT-GENIS, Yves VENÇON, Catherine BA, Nathalie LLAMBRICH, Eric BA, Julien PERRIN, Martine PAVAILLER, Didier BRAU, Thierry LONGCHAMP, Michel MITANNE, Marc PUYPE,

ONT DONNÉ PROCURATION : Denise BOUVIER (pouvoir à C. Ba), Jérôme ARRAMBOURG (pouvoir à Y. Vençon), Estelle SEGURA (pouvoir à MC Regache)

ABSENT(S) EXCUSÉ(S) :

ABSENTS : Sandrine CROST, Loïc CALARD, David RICHARD, Samuèle SALMON

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Myriam SAINT-GENIS

OBJET : RENOVATION ENERGETIQUE DE L'ECOLE

Rapporteur : Monsieur Longchamp

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2121-1 et suivants ;
CONSIDERANT la nécessité de réaliser des travaux de rénovation énergétique à l'école,
CONSIDERANT l'urgence de lancer la consultation pour la réalisation de ces travaux ;
CONSIDERANT qu'il est nécessaire d'obtenir une estimation des travaux avant le vote du budget afin de pouvoir lancer la consultation dans les meilleurs délais ;
CONSIDERANT l'estimation réalisée par le bureau d'études Moreno-Flammang Conseil pour un montant de 827 470€ HT

Accusé de réception en préfecture
001-210103784-20250227-250104_Reno-DE
Date de réception préfecture : 06/03/2025

D. AG.25-01-04

Après en avoir délibéré et procédé au vote, le Conseil municipal :

- **AUTORISE** Monsieur le maire à accepter l'estimation de travaux réalisée par le groupement Moreno – Flammang Conseil en date du 27/02/2025 pour un montant de 827 470€ HT.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à lancer la consultation relative à la réalisation des travaux de rénovation énergétique de l'école,
- **PRECISE** que les dépenses seront inscrites au budget communal de l'exercice 2025, Chap 23, article 231

Pour : 18 voix
Contre : 0 voix
Abstention : 0 voix

La secrétaire de séance,
Mme Saint Genis



Pour extrait conforme
Le Maire
Fabrice VENET



En application des dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, la présente décision est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Accusé de réception en préfecture
001-210103784-20250227-250104_Reno-DE
Date de réception préfecture : 06/03/2025